

**Réponse de la Municipalité à l'interpellation de M. Samuel Freuler intitulée
« 1° de moins c'est bien, optimiser c'est mieux encore »**

- Le président passe la parole à M. Samuel Freuler pour le développement de son interpellation.
- Le président demande à la Municipalité si elle souhaite répondre séance tenante.
- Mme Christine Girod : remercie M. Samuel Freuler pour cette interpellation, qui est très intéressante et à laquelle la Municipalité va répondre rapidement séance tenante.

Tout d'abord, concernant les panneaux solaires thermiques, ces derniers et leur technologie sont déjà connus des Services communaux. Par contre, l'entreprise TVP Solar à laquelle fait référence M. Samuel Freuler ne l'était pas. En ce sens, il est toujours intéressant d'avoir des nouvelles adresses et des informations à ce sujet.

D'après les Services qui l'ont évaluée, la solution semble efficace et tout à fait pertinente. Il y a donc un intérêt pour cette solution. Dans son interpellation, M. Samuel Freuler parle de Grand-Champ et de ThermorésÔ, et tout ce qui touche au chauffage à distance montre un vrai intérêt pour cette solution. La Municipalité tâchera de prendre aussi en compte cette nouvelle technologie, qui est déjà connue comme déjà dit, pour les évaluations qui seront faites pour les prochains projets, mais il faudra en étudier la faisabilité.

S'agissant de la deuxième question concernant l'entreprise Yord, qui a développé un optimiseur pour les systèmes de chauffage basé sur l'intelligence artificielle, et comme les Conseiller-ère-s le savent, un projet de monitoring énergétique est en cours. La Municipalité bénéficie de l'accompagnement d'un bureau d'ingénieurs spécialisé dans le monitoring et l'optimisation énergétique. La solution qui est proposée par cette entreprise pourra donc tout à fait être intégrée dans les projets de la Municipalité et dans ses réflexions.

Elle espère ainsi avoir répondu à l'interpellation de M. Samuel Freuler.

- Le président demande à M. Samuel Freuler s'il est satisfait de la réponse apportée séance tenante par la Municipalité.
- M. Samuel Freuler : répond qu'il est satisfait de cette réponse.
- La discussion est ouverte.
- La parole n'est pas demandée. La discussion est close.